



Objet: Circulaire de rentrée 2022

RENTREE DES CLASSES LE JEUDI 1er septembre 2022

HORAIRES DE L'ECOLE

La classe a lieu les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Matin	Accueil	8H35 - 8h45 (Les PS/MS et GS sont accueillis en classe par la maîtresse)
	Début de la classe	8h45
	Fin de classe	12h00
Après-midi	Accueil	13h20 -13h30 (Les PS/MS sont accueillis en salle de repos)
	Début de la classe	13h30 (sieste de 13h30 à 15h pour les PS/MS)
	Fin de classe	16h30

Pour le bien-être de tous les enfants et le bon déroulement des activités, nous vous remercions de respecter précisément ces horaires.

REPARTITION PEDAGOGIQUE

- ☞ PS - MS : **Mme BABILAËRE Julie**
- ☞ GS - CP : **Mme GLOAGUEN Audrey / en cours de recrutement**
- ☞ CE1 - CE2 : **Mme LE DEVEHAT Christelle / Mme THEBAUD Anne-Sophie**
- ☞ CM1 - CM2 : **M. JAUMOUILLE Lionel**
- ☞ Chef d'Etablissement : **Mme LE DEVEHAT Christelle**
- ☞ Enseignante Spécialisée : **Mme PATUN Virginie**
- ☞ ASEM PS/MS, restauration : **Mme HOUSSAIS Marie-Laure**
- ☞ Périscolaire matin, Aide en classe : **Mme GHENA Corinne**
- ☞ Restauration, Périscolaire soir : **Mme BINET Véronique**

Le **MARDI 30 AOÛT** de 14h à 16h, les portes de l'école seront ouvertes pour venir rencontrer l'enseignant ou déposer les fournitures de votre enfant si vous le souhaitez.

VACANCES SCOLAIRES

Rentrée : JEUDI 1er septembre 2022

Vacances de Toussaint : du vendredi 21/10/22 après la classe au lundi 07/11/22 au matin
Vacances de Noël : du vendredi 16/12/21 après la classe au mardi 03/01/23 au matin
Vacances d'hiver : du vendredi 10/02/23 après la classe au lundi 27/02/23 au matin
Vacances de printemps : du vendredi 14/04/23 après la classe au mardi 02/05/23 au matin
Pont de l'Ascension : du mardi 16/05/2023 après la classe au lundi 22/05/23 au matin
Vacances d'été : **VENDREDI 07 JUILLET 2023**
Autres jours non travaillés : 11/11/2022 10/04/2022 08/05/2022 29/05/2022

Nous vous invitons à noter dès aujourd'hui toutes ces dates dans vos agendas !

CARACTERE PROPRE

L'école Ste Philomène est un établissement privé catholique sous contrat d'association avec l'Etat. A ce titre, une proposition catéchétique vous sera faite à partir du CE2.

Des célébrations à l'église auront lieu à Noël et à Pâques.

Les enfants qui ne sont pas inscrits en catéchèse participent à des séances de culture chrétienne. Les séances de culture chrétienne ne sont pas un parcours de Foi, elles restent un enseignement culturel.

ACTIVITES PEDAGOGIQUES COMPLEMENTAIRES

- ☞ Les activités pédagogiques complémentaires (APC) s'ajoutent aux 24 heures hebdomadaires d'enseignement sur le temps scolaire. Elles se déroulent par groupes restreints d'élèves de la GS au CM2.
- ☞ Elles sont organisées par les enseignants et mises en œuvre sous leur responsabilité.
- ☞ Le volume horaire annuel consacré par chaque enseignant aux activités pédagogiques complémentaires avec les élèves est de 36 heures.
- ☞ Les activités pédagogiques complémentaires permettent :

- une aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages ;
- une aide au travail personnel ;

Ces A.P.C. ont lieu le midi de 13h00 à 13h20 ou exceptionnellement le soir après la classe. Les parents peuvent accepter ou refuser cette proposition.

CAHIER DE CORRESPONDANCE (Jaune)

- ❖ Ce cahier se trouvera dans le cartable de votre enfant. Il doit toujours y rester. Il sert de liaison entre le professeur et la famille. **Pensez à le consulter tous les soirs et à signer chaque mot.**
- ❖ Vous pourrez transmettre, par ce cahier, toute demande ou renseignement destinés au professeur (demande de RDV, tickets de réservation pour les repas, tickets d'absence...)

ABSENCES

- ☞ De la PS au CM2, les absences doivent impérativement être justifiées par un ticket d'absence (accessible sur le site internet)
- ☞ en cas d'absence non prévue, **prévenir l'école par téléphone avant 8h30 (pensez à notifier l'annulation de la cantine si nécessaire).**

ACCUEIL PERISCOLAIRE

- ☞ **ACCUEIL** : ouvert les lundis, mardis, jeudis et vendredis de classe, de 7h35 à 8h35 puis de 16h40 à 18h40.
Les entrées et sorties se font par le portail et les enfants sont accueillis dans la salle de périscolaire.
- ☞ **ADHESION** : Les élèves sont tous inscrits. Si l'enfant n'est pas sorti (avec un adulte ou avec sa carte de sortie) aux horaires prévus, l'élève est pris automatiquement en charge par le périscolaire.
- ☞ **TARIFS** : tarification par tranches de 10 minutes (toute tranche commencée sera due). Le tarif horaire est fixé à 3,60 €.
- ☞ **Tout retard (après 18h40) est susceptible de donner lieu à une majoration de 15€.**

RESTAURATION

- ☞ Les repas sont préparés à la cuisine centrale du collège St Laurent par notre prestataire « Convivio ».
- ☞ Pour une fréquentation régulière, merci de remplir le document joint. **Cette inscription peut se faire à tout moment dans l'année. Le document est téléchargeable sur le site internet de l'école.**
- ☞ Les inscriptions occasionnelles se feront exclusivement par écrit (**Les tickets peuvent être imprimés à partir du site internet de l'école**)
- ☞ La tarification est calculée selon le quotient familial pour les familles blinoises. Si vous êtes blinois, un justificatif de Quotient Familial doit être fourni avec les documents de rentrée. (Les familles non blinoises et les familles ne fournissant pas de justificatif CAF seront automatiquement placées dans la tranche E.)
- ☞ **AUCUN REPAS NE SERA ANNULÉ SANS DEMANDE ÉCRITE ET EXPLICITE.**

ASSURANCES SCOLAIRES

1. Si votre enfant est responsable d'un accident, c'est la « **responsabilité civile de l'école** » qui intervient.
Une cotisation obligatoire de 1,25€/an est demandée pour chaque enfant.
Cette responsabilité civile assure l'ensemble de la communauté éducative.
2. Si votre enfant est victime d'un accident, c'est « **l'individuelle accident** » qui intervient.
Une cotisation obligatoire de 5,65€/an est demandée pour chaque enfant.
Cette individuelle accident assure l'ensemble de la communauté éducative.

La somme de 6,90€ (1,25€ + 5,65€) sera prélevée sur votre facture.

CONTRIBUTIONS DES FAMILLES

Il vous sera adressé mensuellement une facture dématérialisée à l'adresse mail indiquée par vos soins.

Pour l'année 2022-2023 :

- ♦ Une « Cotisation scolarité » : 27€/mois/enfant prélevée mensuellement. - Cette somme est dédiée aux dépenses de fonctionnement de l'établissement (loyers, charges, personnel...), aux cotisations aux différents services de l'Enseignement Catholique et aux fournitures collectives y compris la pharmacie. Possibilité aux familles de donner un supplément solidaire : voir document joint.
- ♦ Une Cotisation « activités pédagogiques » de 20€ par enfant et par an est également demandée. Cette somme est dédiée aux divers frais liés aux sorties et activités pédagogiques extérieures (sorties, cars, goûters, jardinage...)

Celle-ci sera prélevée en 2 fois : une première fois sur la facture d'Octobre, puis le solde sur la facture de février.

Il vous sera demandé d'effectuer le règlement exclusivement par prélèvement bancaire.

Si le prélèvement bancaire est impossible, merci de contacter l'OGEC dès la rentrée sur : ogec.stephilomene@gmail.com afin que nous cherchions des solutions ensemble.

SECURITE / SANTE

- ☞ Les élèves de maternelle ne seront pas autorisés à quitter l'école s'ils sont accompagnés par des mineurs.
- ☞ Les élèves de CE2 - CM1 - CM2 pourront être autorisés à rentrer seuls chez eux uniquement sur demande écrite (document joint) au chef d'Etablissement.
- ☞ Si l'enfant doit partir avec une personne non habituelle, merci d'en avertir l'enseignante par un mot (daté et signé) indiquant le nom de la personne devant récupérer l'enfant.
- ☞ Pour la sécurité de chacun, **tous les médicaments sont interdits à l'école**. Lorsqu'un enfant est fiévreux ou malade, la famille prend ses dispositions pour ne pas le confier à l'école.
- ☞ Pour les enfants nécessitant la prise de médicaments de manière régulière ou une vigilance médicale particulière, un **PAI** (protocole d'accueil individualisé) doit être signé entre les partenaires. Il est impératif d'avertir le Chef d'Etablissement au plus vite.
- ☞ L'établissement dispose d'un Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) destiné à préparer les enfants en cas de risque majeur (tempête, inondation, intrusion malveillante...). Des exercices de confinement et d'évacuation seront effectués tout au long de l'année. Veuillez prendre connaissance du document joint à ce sujet et le conserver précieusement.

Retrouvez les documents administratifs téléchargeables sur le site :

<http://stomerdeblain-stephilomene.fr//documents-administratifs/>

(Mdp : Mandela)